

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE AU 4020, RUE ST-AMBROISE, EN DÉROGATION À CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME ET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT,**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 2008, d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 avril 2008 à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet de la présente résolution vise à autoriser l'aménagement d'une terrasse en dérogation aux articles 364 et 367 du règlement d'urbanisme (01-280) et à l'article 10 du Programme de développement (R.V.M. 94-127.), sous réserve que la terrasse occupe, au plus, 75 % de la superficie du restaurant qu'elle dessert.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0284 ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :

*Description approximative de la zone visée :*

**0284**

Délimitée par la limite latérale ouest de la propriété située au 4030, rue St-Ambroise, la rue St-Ambroise, l'axe des voies ferrées et la limite nord du parc du Canal-de-Lachine.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Montréal, ce 6 avril 2008.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Renseignements : 514 872-1950**